



L a u s a n n e

AU CONSEIL COMMUNAL
DE LAUSANNE
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 21 janvier 2008
R : 10/56 – CLP/jw

Préavis N° 2007/61 - Parcelle n° 20061, Bois de Sauvabelin, Route du Signal 46 et Chemin de la Chocolatière - Droit distinct et permanent de superficie grevant environ 3'130 m² de la parcelle N° 20061, en faveur de la Société immobilière Wadimo « B » S.A.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission du Conseil communal désignée pour examiner le préavis susmentionné devait se réunir le mardi 15 janvier 2008 à 16h30.

Entre temps, nous avons appris que le futur superficiaire souhaitait organiser un concours d'architecture pour la construction de son bâtiment. Il attend toutefois que soit défini le tracé de la future route de la Sallaz. Il s'agit d'éléments nouveaux qui n'ont donc pu être insérés dans le préavis qui a été adressé à votre Conseil.

Dès lors, la Municipalité a décidé de retirer son préavis et de revenir ultérieurement avec toutes les informations nécessaires et utiles sur le projet de construction.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et nous nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch